



Déontologie dans la fonction publique : défendons nos droits !

Le projet de loi déontologie doit faire l'objet d'un examen à l'assemblée nationale par la commission des lois le 1er octobre 2015 et sera débattu en séance publique du mercredi 7 au vendredi 9 octobre 2015.

Dans le cadre de la préparation de ce projet de loi, la CGT a défendu un certain nombre d'amendements concernant les droits des fonctionnaires.

Des évolutions importantes n'ont pas été reprises par le gouvernement.

Certaines de ces évolutions nous concernent très directement et méritent d'être portées à la connaissance des députés et défendues par nos syndicats :

- l'obtention du droit de grève,

- des garanties disciplinaires

- l'abolition du trentième pour service mal fait

... sont des combats importants.

Nous, section départementale du collectif CGT insertion probation du 34 nous associons pleinement à l'action menée en ce sens par le Bureau national du collectif CGT insertion probation afin de sensibiliser les députés et nourrir les débats parlementaires à venir quant aux revendications portées par notre organisation syndicale en la relayant localement aux députés du 34.

Les fonctionnaires que nous sommes ne doivent plus être privés de droits fondamentaux que sont le droit de grève et le droit à la défense.